



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/45/Add.1
14 mars 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante et unième réunion
Montréal, 19 – 23 mars 2007

Addendum

**QUESTIONS RELATIVES AU
BUDGET DU SECRÉTARIAT DU FONDS POUR L'ANNEE 2007
(SUIVI DE LA DÉCISION 50/45).**

Le présent document est émis afin de joindre la réponse du directeur exécutif sur la question de la nomination de l'employé de niveau P5 dont la tâche consiste à part entière à fournir les services de trésorerie au Secrétariat du Fonds. Cette réponse n'avait pas encore été reçue au moment l'émission du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/45. Elle a été reçue le 12 mars 2007.

- **Ajoutez** la réponse de M. Achim Steiner, directeur exécutif du PNUE au président du comité exécutif, reproduite en annexe au présent document.
- **Remplacez** le paragraphe 12 par ce qui suit :

Recommandations

12. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note avec reconnaissance de la réponse reçue du directeur exécutif du PNUE sur la dotation du poste de niveau P5.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

- b) Décaisser les 200 000 \$US retenus à la 50^e réunion.
- c) Accepter de reclasser le poste d'Administrateur, Administration et gestion du Fonds du niveau P4 à P5 et d'y ajouter les responsabilités supplémentaires s'appliquant à la gestion du Fonds d'affectation spéciale, et d'imputer la différence de coût associée au reclassement aux frais de trésorerie payés au PNUE.
- d) Réviser le budget du Secrétariat afin de tenir compte du point c) ci-dessus et d'inclure une somme approximative pour la tenue de l'évaluation complète et indépendante des coûts administratifs exigée pour la période triennale 2009-2011.

REF. : EOD/DEC/BK

Le 5 mars 2007

Monsieur Philippe Chemouny
Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral
Montréal, Canada

Télécopieur : +1 514-282-0068

Monsieur,

Je vous rappelle la lettre de votre prédécesseur datée du 13 décembre 2006, dans laquelle il m'informe de l'adoption de la décision 50/45 du Comité exécutif concernant, entre autres, l'approbation des montants affectés au paiement des services de trésorerie qui seront fournis par le PNUE en 2007 et, plus particulièrement, de la décision du Comité exécutif de retenir la somme de 200 000 \$US des frais de trésorerie approuvés pour 2007.

Je réitère que le PNUE est engagé à part entière à renforcer les services de trésorerie et les services de soutien administratif fournis au Fonds multilatéral. De plus, j'ai eu des discussions fructueuses à cet égard avec Madame Nolan, chef du Secrétariat du Fonds multilatéral. En qualité de trésorier du Fonds multilatéral, le PNUE continuera à assurer les services de comptabilité, de technique d'appui et de surveillance convenus, fournis par le PNUE à Nairobi.

Afin de régler la question entourant le poste de trésorerie de niveau P5, j'aimerais proposer de reclasser le poste d'administrateur de la gestion financière du Fonds multilatéral, à Montréal, de niveau P4 à P5 et d'y ajouter les responsabilités supplémentaires de gestion financière du fonds d'affectation spéciale du Fonds multilatéral. Je suggère que nous tentions d'afficher le poste avant le 15 avril 2007. Je suggère également qu'une part des coûts de trésorerie payés au PNUE serve à payer les coûts associés au reclassement du poste.

J'espère que cette proposition conviendra au Comité exécutif. J'attends de vos nouvelles à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur Chemouny, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Achim Steiner
Directeur exécutif